

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1974 B 00214

Numéro SIREN : 301 984 217

Nom ou dénomination : A.F.I. ALVAREZ FABRICATIONS INOXIDABLES

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/011944

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AFI</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>rue Mathieu Vallat</u>		42230 ROCHE LA MOLIERE	
Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>30198421700010</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, <u>13 00 6 20 23</u>	
		N-1 <u>13 00 6 20 22</u>	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (I)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Revenu : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cajal Quatre

Désignation de l'entreprise : SARL AFI

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : SARL AFI				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :216.000.....)			DA	216 000	216 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK	)	DC			
	Réserve légale (3)			DD	21 600	21 600		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves (		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	)	DG	93 771	27 239
	Report à nouveau			DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	22 944	66 532		
	Subventions d'investissement			DJ	2 952	3 816		
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (I)			DL	357 267	335 187		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM				
	Avances conditionnées			DN				
	TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	73 824	93 805		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI	)	DV	17 616	35 640	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	276 719	141 208		
	Dettes fiscales et sociales			DY	74 381	94 299		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA	94 672	125 835		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB				
	TOTAL (IV)			EC	537 212	490 787		
	Ecarts de conversion passif * (V)			ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	894 478	825 974		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			IB			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC			
			Ecart de réévaluation libre		ID			
			Réserve de réévaluation (1976)		IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	417 226	321 388	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	142	231		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	13
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	13
Permanence ou changement de méthodes	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	14
Etat des amortissements	14
Etat des provisions	14
Etat des échéances des créances et des dettes	14
Composition du capital social	14
Evaluation des créances et des dettes	14
Dépréciation des créances	14
Disponibilités en Euros	14
Charges à payer	15
Charges et produits constatés d'avance	15
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Informations en matière de crédit bail	15
Engagement en matière de pensions et retraites	16

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 894 478.48 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 488 437.12 Euros et dégageant un bénéfice de 22 943.90 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Par procès verbal des décisions de l'associé unique en date du 01/07/2023, il a été décidé la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	23.0942	9 353			9 353

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	149
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 557
Dettes fiscales et sociales	50 864
Autres dettes	2
Total	60 572

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 645
Total	1 645

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			43 550		43 550
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			1 194		1 194
- dotations de l'exercice			8 710		8 710
Total			9 904		9 904
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			1 430		1 430
- exercice			10 040		10 040
Total			11 470		11 470
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			10 046		10 046
- entre 1 et 5 ans			29 300		29 300
Total			39 345		39 345
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans			436		436
Total			436		436
Montant en charge sur l'exercice			10 040		10 040

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. Le montant global des indemnités valorisées est de 45 658 €

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes:

- âge de départ en retraite : 64 ans
- taux d'actualisation 3.60%
- augmentation annuelle des salaires +4%
- départ à l'initiative du salarié
- taux de charges patronales 42%

Pour faire à ces différents départs en retraite, la société a contracté une assurance retraite AG2R LA MONDIALE dont le montant capitalisé au 31/12/2022 s'élève à 290.23 €.



A.F.I. ALVAREZ FABRICATIONS INOXIDABLES
Société par actions simplifiée
au capital de 216 000 euros
Siège social : Z.I. DU BUISSON
16 B Rue Mathieu Vallat, 42230 ROCHE LA MOLIERE
301 984 217 RCS SAINT-ETIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 7 SEPTEMBRE 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 JUIN 2023

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 22 943,90 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	22 943,90 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 116 715 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme
Le Président